



Assistant de gestion BTS PME PMI

Présentation

- La formation alternée (école entreprise) est particulièrement adaptée à la préparation du BTS Assistant de Gestion de PME/PMI. Elle permet aux jeunes de **moins de 26 ans** de travailler dans une PME/PMI, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et de bénéficier d'un salaire tout en préparant le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur. L'apprentissage est reconnu comme expérience professionnelle de deux années : **un grand plus dans le CV !**
- Les avantages de cette formation au lycée : deux ans d'études dans une section de 18 étudiants maximum, bénéficiant d'un très bon encadrement et d'un suivi régulier au niveau des entreprises.
- Le rythme d'alternance : deux jours et demi au lycée ; deux jours et demi en entreprise.
- L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage.

La polyvalence du BTS Assistant de Gestion de PME/PMI est très appréciée par les entreprises, l'alternance conduit tout naturellement à l'embauche mais permet également la poursuite d'études, en apprentissage notamment.

LV1 : Anglais.

Débouchés

- Assistant et collaborateur du chef d'entreprise
- Créateur d'entreprise
- Services administratifs d'entreprise

Conditions d'admission (sur dossier et entretien de motivation)

- Être âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat
- Baccalauréat obligatoire (tous types de bac)

Qualités nécessaires

- **FORTE MOTIVATION**
- Habileté à gérer le temps et bonne organisation
- Sens des responsabilités et de l'autonomie
- Dynamisme, courage et maturité



INSCRIPTIONS

A partir de **février 2016**, les dossiers sont à retirer au bureau du chef de travaux ou à demander par courriel :
cdtx.0060033D@ac-nice.fr

CFA Public Vauban

24 bis avenue Pauliani 06000 Nice
cfapsola@ac-nice.fr / 04 97 20 24 20

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves

13 avenue d'Estienne d'Orves 06000 Nice

Tel: 04 93 97 70 90

cdtx.0060033D@ac-nice.fr

<http://estiennedorves.net>



Assistant de gestion BTS PME PMI

Le contrat d'apprentissage

- Contrat de travail à durée déterminée de deux ans : 35 heures par semaines dont la formation. (5 semaines de congés payés par an).

	Salaire des apprentis (SMIC)	
	1ère année	2ème année
16-17 ans	25%	37%
18-20 ans	41%	49%
21 ans et +	53%	61%

- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis aux cotisations sociales salariales.

Horaire hebdomadaire de formation		
	1ère année	2ème année
Enseignement obligatoire		
Culture générale et expression	2	2
Langue vivante 1 Anglais	2.5	2
Economie générale, management, droit	4	4
Administration et développement des ressources humaines		2
Gestion de la relation clients et fournisseurs	3	1
Gestion et financement des actifs		2
Communication interne/externe	3	1.5
Pérennisation de l'entreprise		3
Organisation et gestion de la PME	2.5	
Gestion du risque		1.5
Analyse du système d'information et des risques	2	
Total	19	19
Horaire hebdomadaire en entreprise		
	16	16

LYCÉE HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES
 13 avenue d'Estienne d'Orves 06000 Nice
 Tél. : 04 93 97 70 90
cdtx.0060033D@ac-nice.fr
<http://estiennedorves.net>



Site web lyc



iPhone App



CFA PUBLIC VAUBAN

24 bis avenue Pauliani 06000 Nice
cfapsola@ac-nice.fr
 Tél. : 04 97 20 24 20